



BASSE-NORMANDIE

Caen, le lundi 25 septembre 2017

Secrétariat Général

Objet : NBI des directeurs de CIO

Monsieur le Recteur,

Nous venons d'apprendre que l'évolution de la jurisprudence a conduit les services financiers du ministère de l'Éducation nationale à considérer que les fonctions de directeur de CIO requérant technicité et responsabilité particulières ouvrent droit par nature à la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.

La direction des affaires financières du ministère vient de confirmer à notre fédération qu'une circulaire a été envoyée aux rectorats pour qu'ils versent la NBI à l'ensemble des Directeurs de CIO.

Nous souhaitons vivement savoir si le Rectorat de Caen a fait le nécessaire auprès de la DRFP pour que les DCIO se voient verser leur NBI le plus rapidement possible avec un rappel des sommes dues pour les périodes antérieures.

En l'attente d'une réponse rapide et favorable, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, nos salutations respectueuses.

Le secrétaire général :
Olivier Buon

